Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202678-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Juillet 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, Mme DELMAS Eliane à Mme BEGUIN Christelle, Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole.

Désignation du secrétaire de séance
M. Mikael LOHEZIC est désigné comme secrétaire de séance.

Subvention exceptionnelle

Mme Le Maire sollicite le Conseil pour reporter la délibération n° 2026 – 18 allouant une subvention de 1 000 € au profit de l'association des Fontaines dans le cadre du concert des « Gabiers d'Artimon ». Or, après avoir récupéré son fonds de caisse et payer le contrat d'engagement, l'association se retrouve avec un solde positif de 129.50 € qui va être versé à la Fondation du Patrimoine, en soutien des travaux de l'église. La subvention exceptionnelle n'a pas lieu d'être.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Le Maire et à l'unanimité

DECIDE de reporter la délibération 2026 -18 allouant une subvention exceptionnelle.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 17 Juillet 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juillet 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance